

Initiatives parlementaires

S'il ne s'agit pas d'un exemple flagrant d'incompétence et de négligence de la part de ministres du Cabinet, je me demande bien ce qui en serait.

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député qui a pris la parole avant moi. Il a très bien commencé, d'une façon particulièrement équilibrée, comme il le fait toujours. Aussi, sa conclusion m'a-t-elle surpris.

Au fil des ans, j'ai suivi l'évolution de cet argument qui veut que les ministres soient responsables en quelque sorte de chaque trombone, de chaque commutateur de vol, de chaque éclatement de pneu, bref de tout ce qui arrive. À en juger par l'argument du député, si un pneu éclate sur une autoroute nationale, le ministre des Transports ou son frère est personnellement responsable.

Au départ, il a replacé—ce qui, à mon avis, était tout à fait approprié—les commentaires du juge dans leur contexte, puis les a pris hors contexte. Je rappellerai au député que le contexte dans lequel le juge a fait ses remarques, est que personne ne sous-estime cette tragédie qui a coûté la vie à 24 personnes. Il a fondé son rapport, ses remarques et ses propositions —et je le répète au député, la vaste majorité de celles-ci sont soit déjà mises en application, soit examinées pour voir si on peut les adopter aussi rapidement que possible —sur la certitude que nous avons l'un des systèmes aériens les plus sûrs du monde. C'est toujours le cas, et il reconnaît que le nombre des accidents aériens depuis 1981 ou depuis le commencement de la déréglementation n'a pas augmenté sensiblement. C'est discutable, selon que l'on parle des chiffres de 1981 à 1991 qui montrent une diminution, de ceux de 1984 à 1987 qui marquent une légère augmentation ou de ceux de 1988 à nos jours fournis par la Commission canadienne des transports, qui dénotent une diminution depuis 1988.

Dans ce contexte, s'agissait-il d'une véritable tragédie? Oui. Ce qui me dépasse et ce qui dépasse également le principe plus vaste sur lequel porte le débat, et je reviendrai là-dessus, c'est que le député, si je comprends bien sa motion, accuse le gouvernement —comme il en a le droit s'il le désire —non pas d'avoir commis une erreur, à en juger par ce rapport ou cette situation, mais d'avoir abandonné ses responsabilités à l'égard de la politique des transports en général. Je reviendrai là-dessus. Mais on laisse entendre d'une certaine façon, comme le Parti

libéral en a pris l'habitude, qu'on devrait aller au-delà de la tragédie qui s'est produite et en rejeter la faute sur le ministre des Transports.

Mais ce n'est pas ce que dit le rapport. Il ne dit pas que le ministre des Transports—la fonction plutôt que le titulaire—est responsable de ces morts, comme le député l'a laissé entendre. Je trouve regrettable la façon de raisonner des députés de l'opposition depuis trop longtemps. Je ne parle pas toujours seulement des libéraux. De nos jours, les députés semblent croire qu'il leur faut, quand ils tentent d'améliorer les politiques, pointer certaines personnes du doigt. J'espère que le député ne le pensait pas vraiment, mais c'est pourtant ce qu'il a dit.

Dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais revenir à la motion du député de York-Ouest, dans laquelle il porte une accusation assez grave. Il affirme que le gouvernement a, d'une façon ou d'une autre, abandonné l'industrie canadienne du transport. Comme vous vous en doutez, à l'instar de mon parti, je considère, après avoir écouté le débat, que le gouvernement s'est vraiment employé à créer un réseau de transport non seulement viable, mais également sécuritaire. Le ministre des Transports a fait de la sécurité sa grande priorité. Il a d'ailleurs pris un certain nombre de mesures précises en ce sens; il veille notamment à la préparation d'une réponse au tout dernier rapport.

Ces dernières années, le gouvernement a entrepris la modernisation de notre système de navigation aérienne et a dépensé à cette fin des centaines de millions de dollars. Nous avons créé le Bureau canadien d'enquêtes sur la sécurité des transports, organisme chargé d'enquêter sur les accidents et de formuler des recommandations afin d'en empêcher de nouveaux de se produire, dans tous les secteurs du transport. Je suis sûr que le député voit d'un bon oeil ces initiatives.

Le gouvernement a adopté la Loi sur la sécurité ferroviaire et a modifié celle sur le transport des produits dangereux. Nous avons aussi pris des mesures afin de présenter un projet de loi sur la consommation de drogues et d'alcool par des titulaires de postes reliés à la sécurité dans le secteur des transports. La liste est encore longue. Voilà seulement quelques exemples des mesures que le gouvernement a prises pour assurer la sécurité des Canadiens qui empruntent les différents modes de transport au Canada.